

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**
2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62
☎ 02.96.31.69.08
mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, Adjoints. M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Stéphanie FLÉGEAU à partir de 20h15, Mme Servane GESRET, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, M. Alexis POIDEVIN, M. Thierry LEBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR. Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 18 ; Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

POUVOIRS : M. Robert LEBLANC a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HERVÉ
Mme Julie POUPART a donné pouvoir à Mme Mauricette DIRR

Absents : M. Cédric BOUGON, M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : M. Denis KEURMEUR

Date de la convocation et d'affichage : 3 mars 2023

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	19

Objet de la Délibération
n°2023-025

- TRAVAUX :

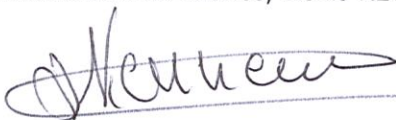
- POINT SUR L'EXTENSION-REHABILITATION DU VESTIAIRE DU FOOT DE DOLO

La réhabilitation du vestiaire du foot de Dolo actuel nécessiterait des travaux d'un coût évalué à moins de 40 000 € et l'installation d'un bâtiment modulaire est évalué à 150 000 € HT. L'estimation globale est de moins de 200 000 € HT (à comparer à l'estimation de l'architecte de 320 000 € HT pour une réhabilitation-extension de la totalité du vestiaire du foot).

AVIS DE LA COMMISSION : la commission propose de retenir le principe de réhabiliter le vestiaire actuel et d'installer un bâtiment modulaire pour un montant maximum de 200 000 € HT et décide de solliciter l'ADAC pour élaborer la procédure d'appel d'offres pour l'installation du modulaire jusqu'à l'analyse des offres.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Le secrétaire de séance, Denis KEURMEUR



Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

